

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 9 décembre 2013, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

13-12-1206 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 9 décembre 2013 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 4.19 Transport Soleil inc. / Prévisions budgétaires 2014
- 4.20 CIT La Presqu'Île / Budget 2014 / Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016
- 7.12 Suspension administrative sans traitement

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 25 novembre 2013

3. Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.2 Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (PEHDAA) / Aide financière 2014
- 4.6 Fondation « Un Noël pour tous » / Aide financière 2013
- 4.7 Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer / Aide financière 2013
- 4.8 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2014
- 4.12 Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion / Aide financière 2013
- 4.17 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Subvention
- 4.18 Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) / Conseil d'administration / Nomination de membres du Conseil
- 4.19 Transport Soleil inc. / Prévisions budgétaires 2014
- 4.20 CIT La Presqu'Île / Budget 2014 / Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016

- 5. Greffe**
 - 5.1 Règlement n° 1649 / Protocole d'entente avec Les Cours Valois inc. - phase 3 / Sursis d'exécution de l'entente
 - 5.2 Toponymie / Impasse Bernard-Geoffrion / Lot 3 285 783 / Désignation et ajout à la liste officielle de la Ville / Demande d'officialisation
 - 5.3 Toponymie / Parc Mozart / Lot 4 712 155 / Désignation et ajout à la liste officielle de la Ville / Demande d'officialisation
- 6. Trésorerie**
 - 6.1 Assurances générales 2014
 - 6.2 Soldes résiduaire de règlements d'emprunt fermés
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Conseiller – Mise en valeur du territoire
 - 7.2 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Technicienne en génie civil 1
 - 7.3 Service des travaux publics / Unité – Voirie et signalisation / Confirmation de poste / Journalière-chauffeuse
 - 7.4 Service de sécurité incendie / Embauches / Pompiers temps partiel à l'essai
 - 7.5 Divers services / Embauche temporaire / Agente de bureau 2
 - 7.6 Service des arts et de la culture / Embauche à titre régulier / Chef de section – Technologies et information
 - 7.7 Service de sécurité incendie / Embauche à titre régulier / Brigadière scolaire
 - 7.8 Service de sécurité incendie / Embauches temporaires / Brigadières scolaires
 - 7.9 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Étudiants – Surveillants de patinoires
 - 7.10 Service des communications / Embauche temporaire / Chargée de communications
 - 7.12 Suspension administrative sans traitement
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
 - 9.1 Contrat de soutien aux logiciels et progiciels pour l'année 2014 / Acceo Solutions inc.
 - 9.2 Renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour l'année 2014
- 10. Arts et culture**
 - 10.1 Service des arts et de la culture / Nomination de membres citoyens
 - 10.2 Conseil d'administration du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Nomination d'un représentant substitut
- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Frais d'inscription 2013 / Remboursement
 - 11.2 Club de natation les Citadins / Frais d'inscription 2013 / Remboursement
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-28 / Fourniture de services pour l'entretien préventif et correctif des génératrices
 - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-63 / Fourniture de conduits en polyéthylène haute densité pour égout pluvial
 - 13.4 Circulation / Interdiction de stationnement / Parc de Dorion-Gardens sur la rue Valois

- 13.5 Stationnement de nuit durant la saison hivernale / Réduction de la période d'interdiction / Demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- 13.6 Circulation / Arrêt obligatoire / Route Harwood à l'intersection de la montée Cadieux
- 13.8 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-54 / Fourniture et installation d'équipements GPS et fourniture de services de géo localisation

14. Eaux

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-46 / Exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes

15. Services techniques

- 15.2 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-13-38 / Aménagement d'un parc de planches à roulettes au parc de la Paix
- 15.3 Ordre de changement n° 123 r1 / Appel d'offres n° 202-110-1601-08 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.4 Ordre de changement n° 121 r1 / Appel d'offres n° 202-110-1601-08 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.5 Ordres de changement n° 6, 7 et 8 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1652.2 / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Rues Jean-Beliveau, Maurice-Richard, Toe-Blake et Jacques-Plante / Règlement n° 1652
- 15.6 Entente / Travaux de relocalisation et de modification du réseau Bell / Avenue Saint-Charles au sud du viaduc projeté / Autorisation de signature
- 15.7 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1653.3 / Pavage, bordures et éclairage des rues Mozart, Strauss, Beethoven, Ravel, Chopin et Lully / Règlement n° 1653

16. Urbanisme

- 16.2 Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2014 et 2015 / Sièges n° 2 et 4
- 16.3 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 185, rue Chicoine / Modification de la zone commerciale / Lot 1 545 842 / Zone C2-708 / CCU n° 13-05-61

17. Environnement

- 17.1 Ratification / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 2013-12PUB / Collecte, transport et disposition des résidus domestiques, volumineux et verts

18. Réglementation

- 18.1 Adoption de projet / Règlement n° 1274-15 / Définition de zone tampon / Plans et documents à être soumis lors des demandes de certificat / Installations septiques / Tarif d'honoraires pour les permis de construction
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1274-15 / Définition de zone tampon / Plans et documents à être soumis lors des demandes de certificat / Installations septiques / Tarif d'honoraires pour les permis de construction
- 18.5 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-204 / Modifications / Usages autorisés, travaux de remblai, écran végétal et aménagement paysager / Zone C3-123 / Secteur de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-204 / Modifications / Usages autorisés, travaux de remblai, écran végétal et aménagement paysager / Zone C3-123 / Secteur de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry
- 18.7 Adoption de projet / Règlement n° 1276-08 / Matériaux / Construction ou réfection / Toit plat et lave-auto
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1276-08 / Matériaux / Construction ou réfection / Toit plat et lave-auto

- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1566-03 / Nuisances / Modification des dispositions sur l'entretien des terrains
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1671 / Taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2014
- 18.11 Avis de motion / Règlement n° 1672 / Tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2014
- 18.12 Adoption / Règlement n° 1564-07 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.13 Adoption / Règlement n° 1000-07 / Règlement de procédure des séances du Conseil
- 18.14 Adoption second projet / Règlement n° 1275-189 / Zone H3-355 / Abrogation du Règlement n° 1275-191 sur les matériaux de revêtement et la hauteur maximale des constructions / Coin des rues Boileau et Forbes
- 18.15 Adoption / Règlement n° 1275-201 / Zones H1-660, H1-669 et H1-671 / Matériaux de revêtement de construction / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 18.16 Adoption / Règlement n° 1275-202 / Ajout de dispositions / Enseignes directionnelles temporaires annonçant les projets de développement résidentiel sur l'ensemble du territoire
- 18.17 Adoption second projet / Règlement n° 1275-203 / Zones C3-1004 et C3-1012 / Modification des usages autorisés et prohibés / Secteur des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes et rue Édouard-Lalonde
- 18.18 Avis de motion / Règlement n° 1623-03 / Utilisation extérieure de l'eau potable / Arrosage de végétaux destinés à la vente
- 18.19 Présentation de projet / Règlement n° 1676 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 18.20 Avis de motion / Règlement n° 1676 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

13-12-1207 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 25 novembre 2013 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

13-12-1208 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-12-1209 Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (PEHDAA) / Aide financière 2014

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par l'organisme Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation et d'apprentissage (PEHDAA) pour l'acquisition de matériel visant le réaménagement d'un local destiné aux activités offertes à la clientèle ayant un handicap léger;

CONSIDÉRANT que la mission de l'organisme est d'offrir du répit aux parents et/ou tuteurs d'enfants vivant avec un handicap physique et/ou intellectuel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) soit versé à l'organisme Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation et d'apprentissage (PEHDAA) à titre d'aide financière pour l'exercice 2014 pour l'acquisition de matériel visant le réaménagement d'un local destiné aux activités offertes à la clientèle ayant un handicap léger.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-12-1210 Fondation « Un Noël pour tous » / Aide financière 2013

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper-bénéfice organisé par la Fondation « Un Noël pour tous » dans le cadre de sa campagne de financement 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) à titre d'aide financière soit versé à la Fondation « Un Noël pour tous » dans le cadre de sa campagne de financement 2013;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-12-1211 Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer / Aide financière 2013

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer;

CONSIDÉRANT que les résidents de Vaudreuil-Dorion peuvent bénéficier des services et du soutien offerts par le Centre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réneald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé au Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer à titre d'aide financière en soutien aux services offerts par le Centre;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-12-1212 Union des municipalités du Québec / Renouveau de l'adhésion pour l'année 2014

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2014, et ce, pour un montant de vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatorze dollars et cinquante-deux cents (29 194,52 \$), incluant les taxes applicables.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-12-1213 Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion / Aide financière 2013

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa levée de fonds 2013;

CONSIDÉRANT que la Fondation vient en aide aux personnes de la communauté dans le besoin;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) à titre d'aide financière soit versé à la Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa levée de fonds 2013;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-12-1214 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Subvention

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite appuyer le Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes dans sa recherche d'un(e) directeur(trice) général(e);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion verse au Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes une somme n'excédant pas vingt-trois mille dollars (23 000 \$) dans le cadre du processus d'embauche à la direction générale;

QUE le trésorier soit autorisé à verser l'aide financière sur présentation des factures de la firme CFC Dolmen inc.;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-701-25-682	(Gaz naturel)	23 000 \$
À :	02-701-25-970	(Subventions)	23 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-12-1215 Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) / Conseil d'administration / Nomination de membres du Conseil

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a été désignée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour siéger sur le comité du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) pour une période de deux (2) ans à compter de juin 2012;

CONSIDÉRANT la résolution 12-07-638 nommant le maire M. Guy Pilon à titre de membre élu siégeant au conseil d'administration du COBAVER-VS;

CONSIDÉRANT que M. Pilon souhaite se retirer et qu'à cet effet, un autre élu municipal doit être nommé afin de le remplacer;

CONSIDÉRANT qu'il convient également de nommer un représentant substitut;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Paul M. Normand, conseiller municipal, et M. Guy Pilon, maire, soient respectivement désignés à titre de membre élu et membre substitut de la Ville de Vaudreuil-Dorion siégeant au conseil d'administration du COBAVER-VS à compter de la présente, et ce, jusqu'à la fin du présent mandat, soit juin 2014.

« ADOPTÉE »

13-12-1216 Transport Soleil inc. / Prévisions budgétaires 2014

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par Transport Soleil inc. pour l'année 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de Transport Soleil inc., pour l'exercice financier 2014, montrant des revenus d'un million deux cent mille quarante-sept dollars (1 200 047 \$) et des dépenses du même montant;

QUE la contribution financière de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2014 est établie à cent soixante-trois mille neuf cent soixante-dix-huit dollars (163 978 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-12-1217 CIT La Presqu'Île / Budget 2014 / Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île, pour l'exercice financier 2014, montrant des revenus de fonctionnement de huit millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt dollars (8 974 520 \$) et des dépenses de fonctionnement du même montant;

QUE soit approuvé le programme triennal des immobilisations 2014 à 2016 montrant des dépenses en immobilisations pour un montant total de trois millions deux cent trente-deux mille deux cent seize dollars (3 232 216 \$);

QUE la contribution financière de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2014 est établie à un million deux cent douze mille cinq cent soixante et onze dollars (1 212 571 \$) quant aux dépenses d'administration et de transport et à un million huit mille cinq cent neuf dollars (1 008 509 \$) quant à la quote-part pour les frais d'exploitation des trains de banlieue;

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-12-1218 Règlement n° 1649 / Protocole d'entente avec Les Cours Valois inc. - phase 3 / Sursis d'exécution de l'entente

CONSIDÉRANT l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement n° 1649 autorisant la conclusion d'une entente avec le promoteur Les Cours Valois inc. pour la phase 3 de son projet de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que le promoteur n'est plus disposé à entreprendre, dans un proche avenir, les travaux de construction de ce projet;

CONSIDÉRANT la demande du promoteur datée du 21 novembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de sursoir à la signature et à l'exécution de l'entente adoptée par le Règlement n° 1649;

QU'au moment de la réactivation du projet, le promoteur soit astreint au respect de toute nouvelle obligation ou norme légale ou réglementaire pertinente au projet et qu'une nouvelle évaluation des coûts soit produite.

« ADOPTÉE »

13-12-1219 Toponymie / Impasse Bernard-Geoffrion / Lot 3 285 783 / Désignation et ajout à la liste officielle de la Ville / Demande d'officialisation

CONSIDÉRANT que le tracé de la rue Jean-Béliveau a été modifié par la construction de l'école de L'Hymne-au-Printemps;

CONSIDÉRANT que la rue Jean-Béliveau est maintenant scindée en deux (2) tronçons distincts, soit le lot 3 285 783 au nord rejoignant la rue Émile-Bouchard et le lot 4 932 223 au sud reliant la rue Maurice-Richard au boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que le tronçon sis sur le lot 3 285 783 consiste maintenant en un stationnement et une aire de virage attenants au parc Toe-Blake;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 19 novembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement et l'aire de virage attenants au parc Toe-Blake sis sur le lot 3 285 783 soit nommé « impasse Bernard-Geoffrion »;

QUE soit ajouté le nom « impasse Bernard-Geoffrion » à la liste officielle des odonymes de la Ville;

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour son officialisation.

« ADOPTÉE »

13-12-1220 Toponymie / Parc Mozart / Lot 4 712 155 / Désignation et ajout à la liste officielle de la Ville / Demande d'officialisation

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner l'espace vert sis sur le lot 4 712 155 ceinturé de la rue Mozart;

CONSIDÉRANT la Politique de désignation toponymique et odonymique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 19 novembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'espace vert sis sur le lot 4 712 155 ceinturé de la rue Mozart soit nommé « parc Mozart » conformément à la Politique de désignation toponymique et odonymique;

QUE le nom « parc Mozart » soit ajouté à la liste officielle des toponymes de la Ville;

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour son officialisation.

« ADOPTÉE »

13-12-1221 Assurances générales 2014

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la Mutuelle pour la couverture de risques en matière d'assurances générales;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la proposition déposée par la Mutuelle des municipalités du Québec pour la couverture de risques en matière d'assurances générales, et ce, au montant de trois cent quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-neuf dollars (389 269 \$), incluant les taxes applicables, pour la période du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2014.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-12-1222 Soldes résiduels de règlements d'emprunt fermés

ATTENDU que la Ville de Vaudreuil-Dorion a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît au rapport préparé par le trésorier, en date du 26 novembre 2013, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU que ces règlements ont été financés de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés au dit rapport pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion modifie les règlements identifiés au rapport préparé par le trésorier en date du 26 novembre 2013 par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense autorisée » et « emprunt réel »;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au dit rapport ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital; les montants de ces appropriations apparaissant sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du rapport;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés au dit rapport;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

« ADOPTÉE »

**13-12-1223 Service du développement et de l'aménagement du territoire /
Confirmation de poste / Conseiller – Mise en valeur du territoire**

CONSIDÉRANT la résolution 13-05-436;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 25 novembre 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Martin Paré dans son poste de conseiller – Mise en valeur du territoire, et ce, à compter du 3 décembre 2013;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Paré.

« ADOPTÉE »

**13-12-1224 Service du développement et de l'aménagement du territoire /
Confirmation de poste / Technicienne en génie civil 1**

CONSIDÉRANT la résolution 13-05-448;

CONSIDÉRANT l'appréciation du rendement déposée au Service des ressources humaines par M. Marc Côté, chef de division – Technique au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 20 novembre 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Stéphanie Lauzon dans son poste de technicienne en génie civil 1, et ce, à compter du 7 novembre 2013;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lauzon.

« ADOPTÉE »

13-12-1225 Service des travaux publics / Unité – Voirie et signalisation / Confirmation de poste / Journalière-chauffeuse

CONSIDÉRANT la résolution 13-09-887;

CONSIDÉRANT l'appréciation du rendement déposée au Service des ressources humaines par M. Sylvain Malo, contremaître de l'unité - Voirie et signalisation du Service des travaux publics, en date du 27 novembre 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Brenda Saumure dans son poste de journalière-chauffeuse à l'unité – Voirie et signalisation, et ce, à compter du 3 décembre 2013;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Saumure.

« ADOPTÉE »

13-12-1226 Service de sécurité incendie / Embauches / Pompiers temps partiel à l'essai

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Claude Beaudoin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 25 novembre 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de MM. Maxime Gendron, Jonathan Montpetit, Julien Beaudoin Morin, Maxime Quesnel et Nathan Piché aux postes de pompiers à l'essai au sein du Service de sécurité incendie, et ce, au plus tôt à compter du 13 janvier 2014, aux salaires prévus aux différents taux horaire de l'article 28 – « Salaires » de la convention collective de travail en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite convention collective;

QUE MM. Maxime Gendron, Jonathan Montpetit, Julien Beaudoin Morin, Maxime Quesnel et Nathan Piché auront une période de probation de douze (12) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie ou de son représentant, ils pourront être confirmés aux postes de pompiers classe 2;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès soient adressés à MM. Gendron, Montpetit, Beaudoin Morin, Quesnel et Piché.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-12-1227 Divers services / Embauche temporaire / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif dans les divers services de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Lison Chartrand à titre d'agente de bureau 2 temporaire au sein de divers services de la Ville, et ce, pour la période comprise entre le 19 novembre 2013 et le 31 janvier 2014, selon les besoins des services et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 7 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis pour l'année 2013 et budget 2014.

« ADOPTÉE »

**13-12-1228 Service des arts et de la culture / Embauche à titre régulier /
Chef de section – Technologies et information**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 26 novembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M^{me} Danielle Chafetz au poste régulier de chef de section – Technologies et information au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 10 décembre 2013, au salaire prévu à la classe 13 (échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QU'il est entendu que M^{me} Chafetz aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Chafetz;

Certificat de crédits suffisants émis pour l'année 2013 et budget 2014.

« ADOPTÉE »

**13-12-1229 Service de sécurité incendie / Embauche à titre régulier /
Brigadière scolaire**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 25 novembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Chantal Viau au poste régulier de brigadière scolaire, et ce, à compter du 18 novembre 2013, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 2 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE conformément à la convention collective de travail en vigueur, M^{me} Viau devra compléter une période d'essai à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Viau;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-12-1230 Service de sécurité incendie / Embauches temporaires /
Brigadières scolaires**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. John Boudreau, chef de division – Prévention du Service de sécurité incendie, en date du 25 novembre 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{mes} Nathalie St-Amand et Martine Champagne à titre de brigadières scolaires (sur appel) au sein du Service de sécurité incendie, et ce, au plus tôt à compter du 27 novembre 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 2 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-12-1231 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Étudiants – Surveillants de patinoires

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique, en date du 22 novembre 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de MM. Alex Gareau, Benjamin Aubry, Jesse Barker, Marc-Olivier Landry, Steven Fortier et Samuel Horvath aux postes étudiants de surveillants de patinoires au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 8 décembre 2013 et le 8 avril 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – salarié étudiant » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis pour l'année 2013 et budget 2014.

« ADOPTÉE »

13-12-1232 Service des communications / Embauche temporaire / Chargée de communications

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 25 novembre 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{me} Jasmine Sharma au poste de chargée de communications au sein du Service des communications dans le cadre d'un remplacement pour un congé de maternité suivi d'un congé parental;

QUE M^{me} Sharma soit embauchée selon les besoins du service et sans horaire fixe pour une période de formation, et ce, du 17 au 28 février 2014;

QUE M^{me} Sharma soit embauchée selon l'horaire normal de travail pour la période comprise entre le 3 mars 2014 et la date de retour au travail de la titulaire du poste, ou au plus tard le 13 février 2015, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 9 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-12-1233 Suspension administrative sans traitement

CONSIDÉRANT la rencontre du 29 novembre 2013 à laquelle ont participé le salarié n° 146, son conseiller syndical ainsi que des représentants de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les informations ainsi que les recommandations présentées au Conseil municipal lors du comité plénier du 2 décembre 2013 par M. Martin Houde, directeur général adjoint, relativement au dossier du salarié n° 146;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde au salarié n° 146, rétroactivement au 3 décembre 2013, une période maximale de douze (12) semaines pour satisfaire aux attentes de la Ville en lien avec les exigences du poste occupé par ce salarié ainsi qu'avec les obligations qui incombent aux parties en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail;

QU'il est entendu que cette période constitue une période de suspension administrative sans traitement;

QU'à défaut, par le salarié, de confirmer l'existence, le cas échéant, de limitation(s) fonctionnelle(s) l'empêchant d'exercer ses fonctions de façon sécuritaire pour lui-même, pour ses collègues et pour autrui, la Ville se réserve le droit de réviser la présente résolution;

QUE la Ville se réserve également le droit, sur réception d'informations additionnelles et recommandation du directeur général adjoint, de réviser la présente résolution;

QUE la Ville autorise la directrice du Service des ressources humaines à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer le salarié, le Syndicat ainsi que le conseiller syndical au dossier, de la présente résolution;

QU'il soit de plus décidé que le salarié n° 146 ne puisse, durant cette période de suspension, avoir accès à aucun bâtiment, local, site ou propriété de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis;

QUE la directrice générale, le directeur général adjoint, la directrice du Service des ressources humaines, le directeur du service concerné, les chefs de division du service concerné et tout autre service ou salarié concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

13-12-1234 Contrat de soutien aux logiciels et progiciels pour l'année 2014 / Acceo Solutions inc.

CONSIDÉRANT que le contrat annuel de soutien aux logiciels et progiciels de Acceo Solutions inc. utilisés par le Service de la trésorerie et le Service des loisirs et de la vie communautaire doit être renouvelé pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier aliéna de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, les contrats de soutien aux logiciels et progiciels n° RMU1187-07 et ses annexes soumis par Acceo Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, et ce, pour un montant de trente-quatre mille deux cent quarante-deux dollars et cinquante cents (34 242,50 \$), incluant les taxes applicables.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-12-1235 Renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour l'année 2014

CONSIDÉRANT que le contrat de service de PG Solutions doit être renouvelé pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier aliéna de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, et ce, pour un montant de soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix dollars et vingt-quatre cents (79 390,24 \$), incluant les taxes applicables.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-12-1236 Service des arts et de la culture / Nomination de membres citoyens

CONSIDÉRANT que les citoyens actuellement membres du comité consultatif de la culture connaissent bien les dossiers et l'ensemble des actions du Service des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, ceux-ci ont démontré beaucoup de rigueur et ont réalisé un excellent travail de recommandation auprès du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT la mise en place de la nouvelle politique culturelle en 2014 et leur maîtrise du dossier grâce à leur participation active dans les différentes consultations publiques ayant mené à sa réalisation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient reconduits, pour une période de deux (2) ans, les mandats de M^{mes} Lise Cayer et Monica Brinkman ainsi que MM. Gregory Brown et Réal D'Amours à titre de membres citoyens du comité consultatif de la culture de la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2014.

« ADOPTÉE »

13-12-1237 Conseil d'administration du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Nomination d'un représentant substitut

CONSIDÉRANT que M. Rénaud Gabriele, conseiller municipal, est membre du conseil d'administration du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges à titre de représentant officiel de la Ville;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une représentation régulière sur ledit comité;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un représentant substitut;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE M^{me} Céline Chartier, conseillère municipale, soit nommée substitut du représentant de la Ville de Vaudreuil-Dorion au conseil d'administration du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-12-1238 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Frais d'inscription 2013 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville offrant une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité;

CONSIDÉRANT que le Club de tennis de Vaudreuil-Dorion a déposé au Service des loisirs et de la vie communautaire la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse au Club de tennis de Vaudreuil-Dorion un somme maximale de mille huit cents dollars (1 800 \$) pour les inscriptions de la saison 2013;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-12-1239 Club de natation les Citadins / Frais d'inscription 2013 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville offrant une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité;

CONSIDÉRANT que le Club de natation les Citadins a déposé au Service des loisirs et de la vie communautaire la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse au Club de natation les Citadins un somme maximale de neuf mille deux cent quatre-vingt-seize dollars et soixante-quinze cents (9 296,75 \$) pour les inscriptions de la saison 2013;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-12-1240 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-28 / Fourniture de services pour l'entretien préventif et correctif des génératrices

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de services pour l'entretien préventif et correctif des génératrices, deux (2) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 3 décembre 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 4 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que des ajustements ont été apportés aux montants inscrits au bordereau de soumission en raison d'erreurs dans le devis ainsi que d'erreurs de calcul provenant de chacun des soumissionnaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Hewitt Équipement Limité, 5001, route Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec), H9R 1B8, pour la fourniture de services pour l'entretien préventif et correctif des génératrices, et ce, pour un montant totalisant trente-huit mille six cent quatre dollars et cinquante-huit cents (38 604,58 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-28;

QUE le montant inscrit ci-dessus est utilisé à des fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus et/ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2014 incluant la possibilité de quatre (4) années optionnelles renouvelables une (1) année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services pour l'entretien préventif et correctif des génératrices pour l'année 2014 et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-12-1241 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-63 / Fourniture de conduits en polyéthylène haute densité pour égout pluvial

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture de conduits en polyéthylène haute densité pour égout pluvial, trois (3) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 3 décembre 2013 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-63;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Distribution Brunet inc., 1625, boulevard Monseigneur Langlois, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 1C2, pour la fourniture de conduits en polyéthylène haute densité pour égout pluvial, et ce, pour un montant de vingt-cinq mille quatre cent trente-deux dollars et quatre-vingt-trois cents (25 432,83 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-63;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-12-1242 Circulation / Interdiction de stationnement / Parc de Dorion-Gardens sur la rue Valois

CONSIDÉRANT la demande du Service des travaux publics afin que soit interdit le stationnement des véhicules routiers dans le petit stationnement du parc de Dorion-Gardens sur la rue Valois dans le but de faciliter le déneigement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 20 novembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers, du 1^{er} novembre au 15 avril de chaque année, dans le petit stationnement du parc de Dorion-Gardens sur la rue Valois, et ce, aux périodes suivantes :

- les mardis pour les espaces de stationnement du côté est;
- les jeudis pour les espaces de stationnement du côté ouest;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-12-1243 Stationnement de nuit durant la saison hivernale / Réduction de la période d'interdiction / Demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que le Conseil juge excessive la période actuelle d'interdiction de stationnement de nuit durant la saison hivernale, soit du 1^{er} novembre au 15 avril;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics estime que la réduction de cette période ne nuirait pas de façon importante aux opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 20 novembre 2013;

CONSIDÉRANT la Ville souhaite obtenir l'appui des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit mandaté afin d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin que la période d'interdiction de stationnement de nuit durant la saison hivernale soit établie du 15 novembre au 1^{er} avril;

ET QU'un exemplaire de la présente résolution soit acheminé à toutes les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-12-1244 Circulation / Arrêt obligatoire / Route Harwood à l'intersection de la montée Cadieux

CONSIDÉRANT une demande pour l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la route Harwood à l'intersection de la montée Cadieux;

CONSIDÉRANT les projets de développement du secteur commercial au nord de l'autoroute 40 à la sortie 35;

CONSIDÉRANT que ces développements augmenteront le débit de la circulation sur la montée Cadieux à partir de la route Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 20 novembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la route Harwood, dans les deux (2) directions, à l'intersection de la montée Cadieux;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-12-1245 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-54 / Fourniture et installation d'équipements GPS et fourniture de services de géo localisation

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la fourniture et l'installation d'équipements GPS et la fourniture de services de géo localisation adjugé par la résolution 12-10-1000 est d'une durée d'une (1) saison finissant avec la saison 2012-2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre (4) saisons additionnelles, une (1) saison à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-54 adjudgé à The 3rd Eye Tracking inc., 11475, chemin de la Côte-de-Liesse, bureau 201, Dorval (Québec), H9P 1B2, pour la fourniture et l'installation d'équipements GPS et la fourniture de services de géo localisation pour une saison additionnelle, soit 2013-2014, et ce, selon les taux unitaires suivants :

- fourniture de services de localisation des GPS au montant mensuel de trente-trois dollars et dix-sept cents (33,17 \$) par unité, incluant les taxes applicables;
- fourniture et installation d'un module GPS, le cas échéant, au montant de deux cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante-seize cents (289,76 \$) par unité, incluant les taxes applicables;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-54;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture et l'installation d'équipements GPS et la fourniture de services de géo localisation pour une saison additionnelle, soit 2013-2014, et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis pour l'année 2013 et budget 2014.

« ADOPTÉE »

13-12-1246 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-46 / Exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes, une (1) seule soumission a été reçue, au plus tard à 14 h, le 3 décembre 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 4 décembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme Nouvelle technologie TEKNO inc., 101, boulevard Roland-Therrien, bureau 110, Longueuil (Québec), J4H 4B9, pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes, et ce, pour un montant totalisant deux cent onze mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (211 599,99 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-46;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus et/ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjudgé pour l'année 2014 incluant la possibilité de quatre (4) années optionnelles renouvelables une (1) année à la fois;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes pour l'année 2014 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence des montants budgétés;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-12-1247 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-13-38 /
Aménagement d'un parc de planches à roulettes au parc de la Paix**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 3 relié au projet « Aménagement d'un parc de planches à roulettes au parc de la Paix – appel d'offres n° 401-110-13-38 » totalisant un montant de deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars et quarante-trois cents (2 288,43 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cet ordre de changement soit financé par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

« ADOPTÉE »

**13-12-1248 Ordre de changement n° 123 r1 / Appel d'offres n° 202-110-1601-08 /
Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 123 r1 relié au projet « Construction du Centre multisports – appel d'offres n° 202-110-1601-08 » totalisant un montant de trente-quatre mille neuf cent quarante-huit dollars et quatorze cents (34 948,14 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

**13-12-1249 Ordre de changement n° 121 r1 / Appel d'offres n° 202-110-1601-08 /
Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 121 r1 relié au projet « Construction du Centre multisports – appel d'offres n° 202-110-1601-08 » totalisant un montant de cinquante-huit mille six cent quarante-trois dollars et vingt cents (58 643,20 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

**13-12-1250 Ordres de changement n°^{os} 6, 7 et 8 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1652.2 /
Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Rues Jean-Beliveau,
Maurice-Richard, Toe-Blake et Jacques-Plante / Règlement n° 1652**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°^{os} 6, 7 et 8 reliés au projet « Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage des rues Jean-Beliveau, Maurice-Richard, Toe-Blake et Jacques-Plante – appel d'offres n° 401-110-13-R1652.2 » totalisant un montant de trente et un mille deux cent trente-cinq dollars (31 235 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1652.

« ADOPTÉE »

13-12-1251 Entente / Travaux de relocalisation et de modification du réseau Bell / Avenue Saint-Charles au sud du viaduc projeté / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Vaudreuil-Dorion concernant le partage des coûts pour la construction du nouveau viaduc Saint-Charles en direction nord et le réaménagement de l'avenue Saint-Charles au sud du viaduc projeté, et ce, jusqu'à la rue Dutrisac;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux réseaux téléphoniques aériens et souterrains existants de Bell sur l'avenue Saint-Charles, côté sud, pour la portion comprise entre le viaduc existant et la rue Dutrisac;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre Bell et la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les coûts des travaux évalués à cent quinze mille six cents dollars (115 600 \$), taxes applicables non comprises, basés sur une évaluation préliminaire des coûts à haut niveau;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise M. Michel Vaillancourt, ing., directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre Bell et la Ville de Vaudreuil-Dorion et autorise également une dépense au montant de cent quinze mille six cents dollars (115 600 \$), taxes applicables non comprises, afin de réaliser les travaux tels que stipulés à l'entente avec Bell;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-12-1252 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1653.3 / Pavage, bordures et éclairage des rues Mozart, Strauss, Beethoven, Ravel, Chopin et Lully / Règlement n° 1653

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Pavage, bordures et éclairage des rues Mozart, Strauss, Beethoven, Ravel, Chopin et Lully – appel d'offres n° 401-110-13-R1653.3 » totalisant un montant de mille trois cent soixante-seize dollars et soixante-seize cents (1 376,76 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1653.

« ADOPTÉE »

13-12-1253 Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2014 et 2015 / Sièges n^{os} 2 et 4

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement n° 1271 concernant la durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat des sièges pairs n^{os} 2 et 4 prendra fin le 31 décembre 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE les mandats de M. Richard Seymour au siège n° 2 et M. Luigi Lamparelli au siège n° 4 soient reconduits pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

« ADOPTÉE »

**13-12-1254 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 185, rue Chicoine /
Modification de la zone commerciale / Lot 1 545 842 / Zone C2-708 /
CCU n° 13-05-61**

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 a été déposée le 11 avril 2013 par la Caisse populaire Desjardins de Vaudreuil-Dorion, incluant un dépôt de trois mille dollars (3 000 \$), dans le but que soit agrandie la zone commerciale C2-708 à même une partie de la zone résidentielle H3-712 afin d'y incorporer le lot 1 545 842 situé au 185, rue Chicoine;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé, lors de sa réunion du 14 mai 2013, de refuser la demande de changement de zonage;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 3 juin 2013, le Conseil a décidé de ne pas statuer sur la demande de changement de zonage et de reporter la demande à une séance ultérieure;

CONSIDÉRANT l'article 2.8.3.2 du Règlement n° 1480 imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT qu'aucune décision à ce jour n'a été prise par le Conseil et que le processus d'amendement au règlement de zonage n'a jamais été entamé;

CONSIDÉRANT que la Ville entamera incessamment des procédures sur le redéveloppement du boulevard Harwood;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 dans le but que soit agrandie la zone commerciale C2-708 à même une partie de la zone résidentielle H3-712 afin d'y incorporer le lot 1 545 842 situé au 185, rue Chicoine, et ce, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 13-05-61.

« ADOPTÉE »

**13-12-1255 Ratification / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 2013-12PUB /
Collecte, transport et disposition des résidus domestiques, volumineux
et verts**

CONSIDÉRANT que le contrat de collecte, transport et disposition des déchets et des résidus encombrants prend fin au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT les résolutions suivantes reliées à la collecte des feuilles :

- 12-05-534 (acceptation d'exercer la compétence pour la collecte des feuilles);
- 12-09-833 (acceptation de la Ville de Vaudreuil-Dorion de procéder à l'appel d'offres regroupé n° 401-110-12-41);
- 12-10-935 (adjudication du contrat pour la collecte des résidus verts);
- 12-12-1206 (modification du mode de facturation pour la disposition);

CONSIDÉRANT que le contrat de collecte, transport et disposition des résidus verts prend fin au 31 décembre 2013 (excluant les années optionnelles) et que l'entrepreneur a été avisé que les villes ne se prévaudraient pas des années optionnelles;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'a pas, en temps utile, informé la Ville qu'elle souhaitait reprendre la compétence de la collecte, le transport et la disposition des résidus verts et des feuilles pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT la résolution 13-08-832 mandatant la Ville de L'Île-Perrot pour procéder à un appel d'offres regroupé pour la collecte, le transport et la disposition des déchets, résidus encombrants et résidus verts pour les années 2014, 2015 et 2016, ainsi que pour les années 2017 et 2018 sur une base optionnelle;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot a reçu deux (2) soumissions conformes et que le plus bas soumissionnaire a présenté une soumission au prix de quinze millions neuf cent trente-sept mille cinquante-deux dollars et sept cents (15 937 052,07 \$) pour le regroupement, et ce, pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que chacune des villes membres de ce regroupement est responsable de l'attribution du contrat pour son territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Services Matrec inc., 4 chemin du Tremblay, Boucherville (Québec), J4B 6Z5, pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques, volumineux et verts pour les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion pour les années 2014 à 2016 avec option pour les années 2017 et 2018, et ce, pour un montant potentiel pour les cinq (5) années, pour toutes les villes membres, de quinze millions neuf cent trente-sept mille cinquante-deux dollars et sept cents (15 937 052,07 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 2013-12PUB;

QUE la Ville adjuge à Services Matrec inc., conformément à la soumission déposée, le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques, volumineux et verts de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour les années 2014, 2015 et 2016, et ce, selon les prix unitaires suivants, valables pour toutes les villes du regroupement (correspondant à la page E.27 du devis, chapitre E – Formule de soumission, tableau 8.5 Bordereau – Regroupement des 4 municipalités) :

2014	Collecte et transport	Disposition
Type de contenants	\$/unité d'occupation desservie/an	\$/tonne/an
Bacs roulants 360 litres (52 collectes/an) - déchets	34,43	50,50
Conteneurs avec location (52 collectes/an) - déchets	40,92	
Conteneurs sans location (52 collectes/an) - déchets	40,92	
Conteneurs semi-enfouis (52 collectes/an) - déchets	63,95	
Résidus encombrants (16 collectes/an)	6,77	
Résidus verts (5 collectes par an) en sacs	3,07	73,50
Fourniture de bacs roulants 360 litres/an - déchets	65 (prix par bac)	-----

2015	Collecte et transport	Disposition
Type de contenants	\$/unité d'occupation desservie/an	\$/tonne/an
Bacs roulants 360 litres (52 collectes/an) - déchets	34,43	51,00
Conteneurs avec location (52 collectes/an) - déchets	40,92	
Conteneurs sans location (52 collectes/an) - déchets	40,92	
Conteneurs semi-enfouis (52 collectes/an) - déchets	63,95	
Résidus encombrants (16 collectes/an)	6,77	
Résidus verts (5 collectes par an) en sacs	3,07	74,50
Fourniture de bacs roulants 360 litres/an - déchets	65 (prix par bac)	-----

2016	Collecte et transport	Disposition
Type de contenants	\$/unité d'occupation desservie/an	\$/tonne/an
Bacs roulants 360 litres (52 collectes/an) - déchets	34,89	52.00
Conteneurs avec location (52 collectes/an) - déchets	40,92	
Conteneurs sans location (52 collectes/an) - déchets	40,92	
Conteneurs semi-enfouis (52 collectes/an) - déchets	63,95	
Résidus encombrants (16 collectes/an)	6,82	
Résidus verts (5 collectes par an) en sacs	3,09	75,50
Fourniture de bacs roulants 360 litres/an - déchets	65 (prix par bac)	-----

Le tout, sous réserve des dispositions de l'appel d'offres concernant la collecte potentielle des résidus verts et/ou la collecte à 3 voies de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

QUE les villes du regroupement continuent à exercer leur compétence pour la collecte, le transport et la disposition des résidus verts en 2014;

QUE la présente résolution soit transmise aux villes du regroupement ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

(Budget 2014 et suivants)

« ADOPTÉE »

13-12-1256 Adoption de projet / Règlement n° 1274-15 / Définition de zone tampon / Plans et documents à être soumis lors des demandes de certificat / Installations septiques / Tarif d'honoraires pour les permis de construction

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1274-15 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin de prescrire les plans et documents qui doivent être soumis par le requérant à l'appui de sa demande de certificat pour l'aménagement d'une zone tampon, d'établir un tarif d'honoraires pour la délivrance des permis de construction pour les catégories d'installations septiques de type Bionest et Premier Tech et pour inclure la définition du terme « zone tampon » à l'annexe 1 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 20 janvier 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-12-1257 Avis de motion / Règlement n° 1274-15 / Définition de zone tampon / Plans et documents à être soumis lors des demandes de certificat / Installations septiques / Tarif d'honoraires pour les permis de construction

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin de prescrire les plans et documents qui doivent être soumis par le requérant à l'appui de sa demande de certificat pour l'aménagement d'une zone tampon, d'établir un tarif d'honoraires pour la délivrance des permis de construction pour les catégories d'installations septiques de type Bionest et Premier Tech et pour inclure la définition du terme « zone tampon » à l'annexe 1.

13-12-1258 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-204 / Modifications / Usages autorisés, travaux de remblai, écran végétal et aménagement paysager / Zone C3-123 / Secteur de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-204 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les normes de la zone C3-123 en ce qui a trait aux usages autorisés, aux travaux de remblai, à l'emplacement, l'entretien et la hauteur d'un écran végétal et l'emplacement et l'entretien de végétaux »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 20 janvier 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-12-1259 Avis de motion / Règlement n° 1275-204 / Modifications / Usages autorisés, travaux de remblai, écran végétal et aménagement paysager / Zone C3-123 / Secteur de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les normes de la zone C3-123 en ce qui a trait aux usages autorisés, aux travaux de remblai, à l'emplacement, l'entretien et la hauteur d'un écran végétal et l'emplacement et l'entretien de végétaux.

13-12-1260 Adoption de projet / Règlement n° 1276-08 / Matériaux / Construction ou réfection / Toit plat et lave-auto

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1276-08 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 afin de régir les matériaux à employer dans la construction ou la réfection d'un toit plat et dans la construction ou la réfection d'un lave-auto »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 20 janvier 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-12-1261 Avis de motion / Règlement n° 1276-08 / Matériaux / Construction ou réfection / Toit plat et lave-auto

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 afin de régir les matériaux à employer dans la construction ou la réfection d'un toit plat et dans la construction ou la réfection d'un lave-auto.

13-12-1262 Avis de motion / Règlement n° 1566-03 / Nuisances / Modification des dispositions sur l'entretien des terrains

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les nuisances numéro 1566 afin de changer les dispositions sur l'entretien des terrains.

13-12-1263 Avis de motion / Règlement n° 1671 / Taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2014

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2014.

13-12-1264 Avis de motion / Règlement n° 1672 / Tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2014

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2014.

13-12-1265 Adoption / Règlement n° 1564-07 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1564-07 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1564-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

13-12-1266 Adoption / Règlement n° 1000-07 / Règlement de procédure des séances du Conseil

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1000-07 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1000-07 intitulé :

« Règlement de procédure des séances du Conseil ».

« ADOPTÉE »

13-12-1267 Adoption second projet / Règlement n° 1275-189 / Zone H3-355 / Abrogation du Règlement n° 1275-191 sur les matériaux de revêtement et la hauteur maximale des constructions / Coin des rues Boileau et Forbes

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 25 novembre 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-189 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 9 décembre 2013 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-189 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'abroger le Règlement numéro 1275-191 qui portait sur les matériaux de revêtement et sur la hauteur maximale des constructions dans la zone H3-355 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

13-12-1268 Adoption / Règlement n° 1275-201 / Zones H1-660, H1-669 et H1-671 / Matériaux de revêtement de construction / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 25 novembre 2013 un projet de règlement portant le n° 1275-201 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 9 décembre 2013 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-201 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-201 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de régir les matériaux de revêtement des constructions dans les zones H1-660, H1-669 et H1-671 ».

« ADOPTÉE »

13-12-1269 Adoption / Règlement n° 1275-202 / Ajout de dispositions / Enseignes directionnelles temporaires annonçant les projets de développement résidentiel sur l'ensemble du territoire

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 25 novembre 2013 un projet de règlement portant le n° 1275-202 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 9 décembre 2013 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-202 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-202 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter certaines dispositions sur les enseignes directionnelles temporaires annonçant un projet de développement résidentiel ».

« ADOPTÉE »

13-12-1270 Adoption second projet / Règlement n° 1275-203 / Zones C3-1004 et C3-1012 / Modification des usages autorisés et prohibés / Secteur des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes et rue Édouard-Lalonde

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 25 novembre 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-203 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 9 décembre 2013 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-203 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier, pour les zones C3-1004 et C3-1012, les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

13-12-1271 Avis de motion / Règlement n° 1623-03 / Utilisation extérieure de l'eau potable / Arrosage de végétaux destinés à la vente

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable afin de prévoir des règles particulières relatives à l'arrosage de végétaux destinés à la vente.

13-12-1272 Présentation de projet / Règlement n° 1676 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

La conseillère M^{me} Céline Chartier présente le projet de règlement n° 1676 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

13-12-1273 Avis de motion / Règlement n° 1676 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

13-12-1274 Autorisations de la direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Mise en place d'une bannière par Centre d'action bénévole L'Actuel annonçant la campagne Opération Nez rouge 2013;
- Tenue de la Grande Guignolée des médias le 5 décembre 2013 à l'intersection située en face du 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes;
- Tenue de la course des pères Noël le 15 décembre 2013 sur un tronçon de la piste cyclable située sur le boulevard de la Gare.

« ADOPTÉE »

13-12-1275 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

13-12-1276 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-12-1277 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 25 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier